

2 Aider les personnes
les plus fragiles

3 Le service civil d'un
point de vue libéral

4 Affectation au
Circolino Pipistrello

6 Un sentiment de déjà-vu
pour Pedro Lenz

Heiner Studer, le père du service civil en Suisse

Heiner Studer n'a pas seulement dirigé efficacement le comité de Civiva depuis 2010 grâce à sa riche expérience politique et son excellent réseau, mais il peut être considéré comme l'un des pères du service civil.



Heiner Studer: des dizaines d'années de travail opiniâtre, minutieux et dépourvu d'idéologie pour le service civil (photo: Matthias Ackermann).

J'ai connu Heiner Studer après l'affaire Bührle à la fin des années 1960 lors du lancement de la première initiative pour l'interdiction de l'exportation du matériel de guerre. Déjà à l'époque, il se distingue par son travail rigoureux, persévérant et non-idéologique sur un thème encore imprégné à l'époque du contexte de la guerre froide.

Le secrétaire central d'alors du parti évangélique (PEV) n'avait pas de difficultés à travailler de concert avec nous les jeunes «sauvages» 68ards et a ainsi joué un rôle important dans la diffusion de la critique de l'exportation du matériel de guerre dans les milieux chrétiens, ce qui a contribué au bon

résultat de l'initiative (49,7% de Oui le 24 septembre 1972).

Au centre de cet article figure son travail de longue haleine pour l'introduction du service civil en Suisse. Son intérêt pour les questions socio-éthiques que sont la pauvreté, l'environnement ou la guerre a commencé en 1967, lors d'un congrès de jeunes chrétiens à Duisbourg. L'année suivante il fut convoqué à l'armée et il était certain de ne pas vouloir faire le service militaire. Heiner fut néanmoins incorporé au service de secours, «le seul grade militaire auquel je pouvais personnellement être lié», comme il l'expliqua plus tard.

La question du service civil ne l'a ensuite plus jamais quitté. Suite à l'échec de l'initiative de Münchensteiner en 1977 et au rejet par le parlement de l'initiative pour la preuve par l'acte au début de l'année 1980, il a dirigé pour l'institut socio-éthique de la fédération des églises protestantes une consultation à laquelle, aux côtés de personnes de l'Église, le comité pour la preuve par l'acte ainsi que des représentants de partis et le chef de l'administration militaire ont participé. Cela a amené à la rédaction d'un article constitutionnel qui aurait permis aux initiants de retirer leur initiative. Hélas la commission du Conseil national rejeta le texte, précédant le rejet en février 1984 devant le peuple – le temps n'était pas encore prêt pour cela.

Le 17 mai 1992, le peuple et les cantons acceptent le principe d'un service civil de remplacement, qui sera mis en place en 1996. Lors de la première révision de la loi, Heiner déposa une motion dans la commission de la politique de sécurité afin de mettre en place la preuve par l'acte à la place du controversé examen de conscience. Ainsi, cette motion déposée en 2004 aura enfin pour conséquence la mise en place formelle de la preuve par l'acte le 1er avril 2009. Lors de la création de CIVIVA en 2010, Heiner a pris la présidence de la fédération et devient à nouveau lobbyiste du service civil. Dans cette fonction, il siègera plus tard dans le groupe de travail sur l'obligation de servir, qui a rendu son rapport l'année passée. Nous remercions Heiner Studer pour son travail d'organisation et d'accompagnement, ainsi que ses impulsions essentielles. Heiner, nous te remercions chaleureusement et te félicitons cordialement pour le prix CIVIVA (cf. p. 5)!

Peter Weishaupt, rédacteur du «Friedenszeitung»

Editorial

Défense non-armée du pays



Stefano Giambioni, représentant de la Suisse italienne.

Ces derniers temps, le service civil a été attaqué au niveau du parlement fédéral, j'ai entendu dans le train une personne qui critiquait le fait que le travail des civilistes dans un archive ne contri-

bue pas à la défense de la Suisse et, lors d'une discussion avec un conseiller national, ce dernier me disait que des jeunes qu'il connaît choisissaient le service civil pour mieux pouvoir organiser leur emploi du temps.

Aucun système n'est parfait mais il me semble important de remettre les pendules à l'heure et souligner les bienfaits du service civil. En effet, le service civil est très utile et contribue à la défense non-armée en assurant la sécurité sanitaire, sociale, environnementale et culturelle de notre pays contrairement à l'armée dont la tâche de base consiste dans sa défense armée.

Mais c'est quoi concrètement la défense non-armée ? Et bien, déjà le

fait que des jeunes soient disposés à s'engager pour des tâches d'utilité publique représente un pas important pour la cohésion du pays. Au niveau des affectations, les travaux effectués par les civilistes ne doivent pas avoir d'impact sur le marché du travail donc ne seraient pas effectués sans le service civil ou en tout cas ils le seraient de manière beaucoup moins intensive. Voici quelques exemples. L'accompagnement des malades dans les hôpitaux, des personnes âgées, des jeunes en difficulté, des toxicomanes, des requérants d'asile, etc. contribuent au bien-être des personnes les plus fragiles de la société ainsi qu'à la cohésion et la solidarité intergénérationnelle et sociale. Le travail auprès des paysans de montagne ou dans les réserves naturelles contribue au maintien de la biodiversité et à éviter des catastrophes naturelles dues à la mauvaise gestion du territoire. Le travail dans les archives, les institutions culturelles ou les écoles contribue au maintien d'un bon niveau de formation, d'éducation et d'épanouissement physique et intellectuel de la population.

Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 079 922 63 31; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Septembre 2017; 28. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Jérémie Juvet, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Alois Vontobel

Traduction: Gérard Duc, Ilias Panchard, Gideon Urbach

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil. CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes. CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil. CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Un service pour chaque citoyenne et chaque citoyen

La Suisse, cette démocratie libérale, a eu pendant longtemps des difficultés à proposer une alternative au service militaire. Plus d'un siècle après l'introduction d'une obligation générale de servir, le service civil a été établi. Une analyse par Sébastien Schief.

Auparavant, les hommes en âge de servir l'armée n'avaient la possibilité de l'éviter que pour des raisons d'inaptitudes : pour des raisons médicales réelles ou simulées. Ceux qui refusaient de se confronter explicitement à la loi devaient assumer le risque d'échouer en prison pour une longue durée. Avec un peu de recul, il y a de quoi trouver singulier qu'une démocratie libérale impose à ses hommes un service armé. Ceci s'explique par la conception du libéralisme qui prédomine en Suisse.

Une conception libérale assimile toute forme de service imposé comme une attaque à la liberté des citoyens. La manière de concevoir que la Suisse a néanmoins mis en œuvre appréhendé le service imposé comme une nécessité pour la défense de la démocratie libérale et helvétique. Selon les tenants et les tenants de cette position, il y aurait un impératif individuel dérivé de l'idéal d'une société libre à défendre. Cette position libérale a conduit à d'innombrables condamnations d'individus qui refusaient le service avec une arme pour des motifs politiques, éthiques, religieux ou d'autres raisons.

Parmi ces objecteurs qui ont effectué une peine carcérale, de nombreux devaient également assumer des restrictions additionnelles et souffraient des conséquences psychiques de l'enfermement. Certains objecteurs ont été retirés de leurs milieux sociaux, ont été fichés ou ont souffert de discriminations diverses et variées. Gracieusement, la Confédération a reconnu qu'il est injuste de forcer des citoyens à un service armé et elle a en conséquence introduit un service civil en 1996.

Compatible avec l'ordre public ?

Il demeure toutefois le fait que la Suisse continue à imposer un service aux citoyens d'une forme ou d'une autre. En 2013, au cours des discussions qui portaient sur l'initiative populaire pour la suppression de l'obligation générale de servir, le Conseil fédéral a réitéré qu'il considère qu'il perçoit cette obligation de servir (à l'armée comme au service civil)

comme à la fois constitutionnelle, compatible avec l'ordre public, démocratiquement légitimée et ancrée dans l'Etat de droit. On peut le concéder. Bien, merci. Néanmoins, j'identifie trois problèmes qui devront être résolus à long terme et qui devront être abordés et débattus au Parlement.

Des pratiques discutables

Le premier problème concerne ceux que l'on appellerait les « esquivés » (« Abschleicher » en Allemand, un concept pour lequel on ne trouve pas de mots précis dans le débat en Suisse romand, n.d.l.r.) – une appellation inadéquate et condescendante. Dorénavant, les personnes qui décideront pendant ou après leur école de recrue d'effectuer du service civil, seront désavantagées puisque seulement la moitié des jours de service qu'ils ont déjà effectués seront pris en compte. Alors que leur décision de refuser un service armé serait mûrie à la fois par la conscience mais aussi par l'expérience pratique, elle serait doublement sanctionnée. À la preuve par l'acte qui consiste accepter une durée de service 1,5 plus longue que le service militaire, viendra s'ajouter cette diminution de moitié des jours de service déjà effectués. Afin de rendre moins attractif une transition vers un service civil. Cette modalité, compliquée et problématique, a été adoptée par des votes soutenus par une solide majorité conservatrice et libérale.

Des « esquivés » à cacher ?

Le second problème a été traité par le parlement d'une manière presque touchante. Il a reconnu que les civilistes ne sont pas assez visibles dans la sphère publique, au contraire des soldats. Solution retenue au mois de juin ? Les civilistes devront porter un uniforme ou au minimum un brassard sur lequel il est inscrit « civiliste ». Ce brassard devrait servir à rendre les civilistes plus reconnaissables puisqu'ils apportent une contribution significative à la société. Il y a de quoi penser que cette idée entre en contradiction avec notre discussion précédente sur les « esquivés ». Les

civilistes sont assimilés à des planqués mais leur valeur pour la société doit être reconnue par une telle symbolisme.

Inégalité de traitement

Le troisième problème, probablement le plus grave de tous, concerne la totale occultation des femmes. Le Conseil national vient de décider, au nom de l'égalité des sexes, que la nouvelle réforme AVS augmentera l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. La Constitution suisse prévoit l'égalité des sexes. Pourquoi et avec quelles justifications la Suisse contraint-elle uniquement les hommes à effectuer un service ? En 2017, c'est un anachronisme.

Des brassards ne suffisent pas

La solution de ces trois problèmes ne peut se trouver que dans une véritable refonte du service civil et militaire. La solution adaptée pour une société libérale n'est autre que l'instauration d'un service volontaire, soit-il militaire ou civil, accessible aux hommes et aux étrangers. Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir décider librement : pas de service, service militaire de défense de la démocratie libérale ou encore estimer qu'une société libérale est mieux servie grâce à un travail dans un EMS. Si des citoyennes et citoyens optent pour un service à la société, alors il ne s'agit pas de reconnaître leur travail en leur imposant des brassards et des uniformes. Il s'agit de mettre en place un système d'incitations et de gratifications comme par exemple, une meilleure couverture de leurs rentes AVS ou l'acquisition de droits à des congés sabbatique. Avec de tels dispositifs, une société libérale encouragerait un service libre à la fois pour les hommes et les hommes. Ne serait-ce pas plus utile que des brassards ?

À propos de l'auteur

Sebastian Schief, chargé de cours et de recherches au Département des sciences sociales de l'université de Frigourg : recherche comparée sur les relations industrielles, l'Etat-providence et les politiques sociales. sebastian.schief@unifr.ch.

Cuisinier, danseur, végane et civiliste

En juin dernier, lorsque la presse gratuite «découvrit» que des civilistes effectuaient leur service au Circolino Pipistrello, la réaction ne s'est pas faite attendre: voilà des civilistes qui «faisaient les clowns». Mais que faisaient-ils vraiment, les civilistes au Circolino Pipistrello? En visite chez Gabriel Obergfell.

Le Circolino Pipistrello a établi ses quartiers juste à côté de la poste d'Hergiswil. Je me dépêche de pénétrer sous la tente; la répétition générale débute.

« Si ça devient ennuyeux », proclame une petite fille qui converse avec deux amies, « je m'en vais ». Ça ne deviendra pas ennuyeux. Elle et ses amies rient, se laissent surprendre et chuchotent avant et pendant la répétition.

Pendant le dîner je fais la connaissance de Thea et de Gabriel. Elle travaille ici depuis deux ans. Il effectue son service civil depuis trois mois au sein du cirque. Gabriel a entrepris un apprentissage de cuisinier et a fréquenté l'Ecole Dimitri. Son diplôme de cuisinier en poche, il décida d'effectuer son service à la société. Il reçut son fusil d'assaut dès le premier jour, ce qu'il ne voulait pas (on peut très bien cuisiner sans fusil). Le quatrième jour, on le contraignit à prendre son fusil d'assaut. Aujourd'hui encore il s'interrompt lorsqu'il évoque son choc, sa réaction physique à cette contrainte. Il est demeuré paralysé, tremblant. Et il sut qu'il devait s'en échapper.

Il est important pour Gabriel de dire ce qu'il pense du terme de « esquivés », qui est récemment même sorti de la bouche d'un conseil fédéral pour dévaluer les civilistes : rien du tout. Gabriel est également très critique envers les civilistes qui passent leur temps à claironner que le service civil est tellement plus détendu que le service militaire. Gabriel est ici par conviction, car il veut faire quelque chose pour la société. Il veut être passionnément au coeur des choses, pas seulement faire son service en suivant les instructions.

En ce moment, un groupe d'enfants suisses de l'étranger est en visite. Ils viennent du Maroc, de Chine, de France et de beaucoup d'autres pays du monde entier. Ici, durant deux semaines, ils apprennent à connaître leur autre pays natal. Avec Thea, Gabriel suit aujourd'hui un groupe d'enfants qui a répété une chorégraphie avec des trapèzes. Les enfants planent déjà sur le sol du manège, avant même qu'ils puissent effectuer la chorégraphie avec des cordes et des rubans. Ils veulent montrer ce qu'ils ont appris. Gabriel me fait part d'une belle expérience. Un jour, un garçon est venu vers lui. « Si je m'entraîne », déclara-t-il très surpris, « je deviendrai meilleur! » Cette phrase fait rire



« Où sont donc vraiment les nez de clown ? »: Gabriel Obergfell. (photo: G. Szyndler).

Gabriel aujourd'hui encore. Il pourra se la remémorer lorsqu'il entreprendra, cet automne, une formation de danseur.

Hormis l'entraînement avec les enfants, Gabriel a beaucoup à faire: ça va du montage et démontage des tentes aux travaux sur l'appareillage électrique en passant par les tâches imprévisibles propres à un cirque ambulante. En outre, il forme le civiliste qui va lui succéder.

Bientôt le cirque continuera sans Gabriel. De combien de temps aura-t-il besoin pour s'habituer à son nouvel appartement qui ne sera pas monté sur quatre roues? « Eh bien, c'est un changement important. Mais pour ma prochaine affectation le logement est déjà organisé. Ensuite pour ma formation de danseur, je dois trouver quelque chose. »

Quand j'aborde avec lui les tentatives d'introduire l'obligation de l'uniforme pour les civilistes, il dit: « Ce n'est peut-être pas si mal. Plus d'un s'étonnera s'il voit tous les endroits où travaillent les civilistes. Les gens me disent souvent: «Aha, vous travaillez un peu dans un cirque.» S'ils savaient seulement ce que cela signifie de travailler avec des enfants et de ne pas seulement les occuper et à côté de cela, accessoirement, de maintenir une véritable entreprise de cirque, ils penseraient autrement. Bien sûr que ces ennemis du service civil n'ont pas non plus besoin de

savoir que j'ai fréquenté l'Ecole Dimitri, que je suis végane depuis deux ans et que je veux en plus devenir danseur... ». Gabriel laisse éclater son rire contagieux. « Mais sérieusement: si je racontais aux sceptiques le montage et démontage de la tente, les longues et exigeantes heures de travail, ce que c'est que de travailler des mois durant avec autant de personnes et de vivre en équipe dans la promiscuité, le rejet en serait moindre. »

Arrivés dans la roulotte de cirque qui abrite les costumes, j'interpelle Gabriel sur la mauvaise presse qu'a l'affectation en service civil auprès du Circolino Pipistrello dans certains médias de boulevard qui la décrit comme une clownerie. « C'est tout de même d'un niveau très bas! » dis-je, de manière provocante. « Oui, imagines-tu à quel point nous nous sommes sentis désemparés, nous tous, assis ici devant ces journaux gratuits! Aucun de ces journalistes ne s'était auparavant annoncé afin de découvrir ce que nous faisons. » - « Où sont donc vraiment les nez de clown? », voudrais-je savoir, perdu entre les étagères, les caisses et les tiroirs. Gabriel hausse les épaules: « Ceux-là je ne les ai encore jamais utilisés ici », pense-t-il. Et peu après: « Ah, là regarde, il y en a un! Ils sont ici! » Gabriel se penche. En bas. Très en bas. Jusqu'au deuxième tiroir.

Brèves

Prix CIVIVA 2017 à Heiner Studer

Pour la sixième fois de son histoire, CIVIVA décerne le Prix CIVIVA, qui a pour but de récompenser un engagement hors du commun autour du service civil. Lors de sa réunion du 24 août 2017, le comité de l'association suisse pour le service civil CIVIVA a décidé d'attribuer cette année son prix à Heiner Studer. Ce choix récompense l'engagement dont Heiner a fait preuve en faveur du service civil durant toute sa vie. La plus grande victoire de l'ancien conseiller national (1999-2007) en faveur de l'évolution du service civil a probablement été le succès de sa motion pour la suppression de l'examen de conscience, mise en œuvre en 2009. L'énorme travail de Heiner Studer au Parlement et ses nombreuses années d'engagement en faveur de l'association pour le service civil ont eu une influence significative sur le développement du service civil. Ainsi CIVIVA a le plaisir d'organiser une cérémonie de remise du prix, qui aura lieu en Novembre à Wettingen (chez Arwo Stiftung). L'événement est public et aura lieu le 10 novembre, chez Arwo Stiftung. Les détails nécessaires seront publiés à temps sur www.civiva.ch. (ng)

Des civilistes à l'eau et sous l'eau

Le 1er août à 10 heures, sous un soleil radieux, un groupe principalement formé d'ex-civilistes s'est donné rendez-vous sur la Place de la gare à Thoune pour rejoindre Berne en bateau pneumatique. Une fois répartis entre les quatre embarcations à raison de deux marins par bateau, nous étions prêts à affronter les flots. Les endroits difficiles de la rivière furent surmontés avec bravoure et il ne fallut pas chercher longtemps pour trouver en milieu de journée un coin ombragé permettant de griller quelques saucisses. En fin d'après-midi pourtant, le ciel devint menaçant. Alors que les discussions allaient bon train pour déterminer le meilleur endroit où débarquer, un rideau de pluie s'abattit sur nos rafiots et nous trempa copieusement. Le temps de descendre des bateaux au Eichholz, et voilà le soleil qui réapparaît de derrière les nuages pour nous réchauffer. Au restaurant du camping, nous avons alors repris autour d'un verre les discussions entamées plus tôt et goûté l'esprit de camaraderie qui nous réunissait. Un grand merci à Dani pour l'organisation de cette journée très réussie! (avt)

Annonce


**Zivildienst beim
Circolino Pipistrello**

– **Per sofort** suchen wir einen Mech-Zivi (ideal: Landmaschinen- oder Auto-Mech), der Traktoren und Zirkuswägen wartet. Einsatzdauer 2 bis 12 Monate.

– Von Mitte **Januar** bis Mitte **März 2018** suchen wir einen Koch-Zivi, der 17 Pipistrelli bekochen und beeinkaufen will.

*Hast du Lust, für uns zu kochen
oder Maschinen zu warten?*

Wir freuen uns auf dich!

Anmeldung: 079 357 88 47
circolino@pipistrello.ch
www.pipistrello.ch

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Le service civil au cœur du débat**

Plusieurs interventions concernant le service civil sont en ce moment en discussion au Parlement.

Le Conseil fédéral a par ailleurs étudié pendant l'été le rapport du groupe d'étude sur l'obligation de servir et demandé à ce que de nouvelles recherches soient effectuées d'ici 2020. Le moment semble bien choisi pour faire le point sur les travaux en cours et à venir.

Intéressons-nous tout d'abord aux interventions parlementaires. Des interventions déposées, cinq motions sont particulièrement significatives : trois d'entre elles ont été déposées par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) et adoptées par le Conseil national.

La première vise le transfert de l'Organe d'exécution du service civil au DDPS. La deuxième prévoit que, pour les militaires qui demandent à être admis au service civil après avoir commencé l'ER, seule la moitié des jours de service militaire accomplis soit prise en compte. La troisième demande l'obligation pour les civilistes en affectation de porter des signes distinctifs. Il appartient maintenant au Conseil des États de décider si ces motions doivent être adoptées ou rejetées. Deux autres motions ont été déposées, mais n'ont pas encore été traitées par le Parlement.

La première, déposée par Lisa Mazzone, demande des adaptations pour permettre aux établissements d'affectation de proposer des affectations à temps partiel. La réduction du temps de travail serait compen-

sée par la prolongation correspondante de la durée du service civil. La deuxième motion a été déposée par le groupe des Verts et a pour but l'introduction d'un service civil volontaire pour les femmes et les étrangers. Par ailleurs, le DEFR va étudier des mesures visant à diminuer le nombre des admissions au service civil. La révision du droit du service civil en raison du DEVA, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018, n'est pas liée à ces débats.

L'organe d'exécution publiera une information à ce sujet dès que le Conseil fédéral aura adopté les modifications correspondantes.

Le système de demain

En parallèle aux travaux relatifs à des modifications concrètes des normes législatives, se posent aussi certaines questions fondamentales relatives au système de l'obligation de servir et au service civil, qui sont importantes à moyen et à long terme. L'une d'elles concerne le besoin croissant en prestations dans certains domaines d'activité du service civil. Par exemple, dans l'accompagnement

et les soins. Monika Weder, directrice du département Formation chez Curaviva déclare : « Étant donné l'évolution de la situation dans la branche, nous pensons que davantage de civilistes intéressés pourront à l'avenir être affectés dans nos établissements. Nous espérons que cela encouragera certains d'entre eux à se tourner ensuite vers une profession dans ce domaine. » Les défis auxquels notre société est confrontée n'augmentent pas uniquement dans le domaine des soins et de l'accompagnement, mais aussi dans ceux de la protection de l'environnement et de la politique civile de sécurité. Compte tenu de cette évolution, comment répondre aux besoins en tirant le meilleur bénéfice des affectations des civilistes ? Cette question est au cœur des réflexions du service civil. Pour y répondre, il faut analyser comment le service civil peut être le plus efficace dans les domaines d'activités où les besoins sont les plus importants. C'est seulement de cette manière que les affectations pourront continuer de déployer un maximum d'effets là où elles sont le plus utiles.

Question au Docteur Civiva

Mais que se passe-t-il donc à Berne? J'entends régulièrement dire que la Confédération veut encore accentuer la discrimination des civilistes. Je trouve en particulier que cette affaire de jours de service qui ne seraient plus comptabilisés intégralement est le comble de l'impertinence. L'ER et quelques CR m'ont convaincu que le service militaire n'était dans aucun cas compatible avec ma conscience. J'ai donc opté pour le service civil et on m'a attribué 138 jours de service civil, soit 1,5 fois le nombre de jours de service militaire restants. Et soudain, ce n'est que la moitié des jours de service déjà effectués qui serait prise en compte? Ça voudrait dire qu'au lieu de devoir servir encore 138 jours, je devrais en fournir 264. Mais c'est totalement exclu! Que faire? Objecter? Me faire réformer?

Ton service civil ne sera pas prolongé, parce que ton admission au service civil a précédé les éventuelles détériorations dont tu parles. Tes jours de service restants ne peuvent pas être modifiés à posteriori. Il en va de même des autres conditions telles que par exemple tes possibilités d'affectations et d'échelonnement, que tu as fixées pour ainsi dire contractuellement au moment de ton admission et qui ne peuvent pas être tout simplement modifiées unilatéralement.

Si, malgré tout, la durée du service civil était revue à la hausse, tel que le préconisent certains parlementaires, de nombreux problèmes se poseraient aux civilistes admis à partir de ce moment-là. Toutefois, d'un point de vue juridique, cette proposition est très largement critiquable. Elle ne fait qu'introduire une inégalité de traitement injustifiée entre des personnes qui se trouvent à différents stades de leur obligation de servir. Mon conseil: reste informé et soit prêt à agir sur le plan juridique contre toute discrimination. N'hésite pas à t'adresser une nouvelle fois aux conseillers de CIVIVA. Bonne chance!

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch

Carte Blanche

Le prophète

En 1984, les juges militaires decrient les objecteurs de conscience comme des patients, des parasites ou des prophètes. Aujourd'hui, nous assistons à un retour de la guerre froide, écrit Pedro Lenz.

Notre ami d'enfance B., qui venait de terminer le gymnase avec succès, se retrouva emprisonné en 1984 suite à son refus de faire le service militaire. Il demande à ses amis de l'accompagner à son procès pour objection de conscience. Nous étions un groupe de jeunes hommes qui auraient fait du service civil avec plaisir. Cela n'a évidemment sûr pas été possible, un tel service n'existant pas encore à l'époque. À cette époque, il n'y avait que deux moyens

d'éviter le service militaire: par réforme médicale ou par objection de conscience. Il ne restait ainsi qu'un choix entre l'école de recrues et le tribunal militaire aux personnes en bonne santé physique. B. s'était décidé pour la seconde option. Au début du procès, le juge militaire lu deux rapports à propos de B. L'un des passages rédigé par son père explique que, depuis son jeune âge, B. est conscient de ses responsabilités et apte socialement. Le père écrit qu'il est convaincu que son fils fait ainsi face à un conflit de conscience. Il est de plus convaincu que son fils serait prêt à accomplir un service en faveur de la collectivité, mais simplement en faisant partie de l'armée. De façon similaire, le rapport du professeur de B. au gymnase s'avère très positif. B. était un étudiant studieux, coopératif, engagé pour la collectivité, et a passé une partie importante de ses vacances dans des engagements de service civil volontaires en Suisse et à l'étranger. Nous écoutions ces deux rapports, convaincus que ces témoignages positifs aideraient notre ami à obtenir un non-lieu. B. répondit aussi poliment aux questions absurdes. Même lorsqu'on lui demanda si il serait prêt à défendre son amie en usant de la violence si, lors d'une promenade dans la forêt avec son amie, elle se faisait agresser par un inconnu. B. resta silencieux. Il ne pouvait en fait pas répondre à cette question, étant donné qu'il n'avait pas de copine.

Il expliqua ensuite expressément être prêt à effectuer du service civil mais que, pour des raisons de convictions person-

nelles, il ne pouvait pas faire de service militaire. Les interventions claires et confiantes de B., sa sincérité et les bons rapports des personnes proches nous renforçaient dans notre sentiment qu'il pouvait s'attendre à écoper d'une peine très faible ou d'un non-lieu. Juste avant le prononcé du jugement,

le juge militaire expliqua que les personnes jugées devant la justice militaire se divisaient en trois groupes. Le juge nomma ces trois groupes en trois «P»: «Les pa-

«Les prophètes sont les pires objecteurs.»

tients, les parasites et les prophètes.» Comme il ne s'agissait pas d'une maladie dans le cas de B., qu'il ne s'était pas comporté en «parasite» lors du procès, il pouvait ainsi être compté parmi les «prophètes».

Nous jubilions intérieurement, tous convaincus que le juge voulait dire quelque chose de positif à propos de B.. Jusqu'à ce propos du juge: «Les prophètes sont les pires objecteurs car, contrairement aux patients et aux parasites, ils ont une influence subversive sur leur entourage.»

B. a été condamné à sept mois de prison. Il effectua deux tiers de sa peine. Une fois libéré, il continua à s'engager des années durant en faveur du service civil. L'acceptation du service civil par la société fut le succès d'une lutte menée avec patience et acharnement. Nous assistons néanmoins à un retour de la guerre froide. Sinon comment expliquer qu'aujourd'hui, plus de 30 ans après le procès de B., de jeunes hommes qui choisissent le service civil au lieu du militaire se voient traités de «prophètes», de «dégonflés» ou de «fainéants»?



Pedro Lenz est écrivain et journaliste (Photo: Pascal Lauener).